CHRISTEYNS

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (1907/2006/CE)

AP 20

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION

NOM COMMERCIAL	AP 20
CODE FORMULE	1081
DESCRIPTION/EMPLOI	Détartrant rénovateur

FOURNISSEUR

FOURNISSEUR	Christeyns France S.A.	WEBSITE	www.christeyns.com
ADRESSE	rue de la Maladrie 31 F-44120 VERTOU		
TEL	+33 (0)240 80 27 27		
FAX	+33 (0)240 03 09 73		

Email : health-security@christeyns.fr

-

TELEPHONE EN CAS D'URGENCE

ORFILA (INRS)	01 45 42 59 59
CENTRE ANTI-POISON DE NANCY	+33 (0)3 83 32 36 36
CENTRE ANTI-POISON BELGIQUE	+32 (0)70 245 245

-

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

DANGERS PRINCIPAUX	Classification selon 2001/60/CE : préparation avec pH-extrême. Provoque des brûlures.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

PRODUITS DANGEREUX (RUBRIQUE 2)

NOM	CAS N°	N° EINECS	CONC %	SYMBOLES	PHRASE(S) R
(100170) Acide phosphorique ... %	7664-38-2	231-633-2	< 25 %	C	R34
(100927) Chlorure de Dioctyldiméthylammonium	5538-94-3		< 2,5 %	C, N	R10, R34, R22, R50

4. PREMIERS SECOURS

CONSEILS GÉNÉRAUX	En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin. Les symptômes sont décrits à la rubrique 11.
INGESTION	En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
CONTACT AVEC LES YEUX	Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
TRAITEMENT	Avis aux médecins.
CONTACT AVEC LA PEAU	Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver immédiatement et abondamment à l'eau et consulter un médecin.
INHALATION	En cas de malaise consulter un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

MOYEN(S) D'EXTINCTION APPROPRIE(S)

MOYEN(S) D'EXTINCTION APPROPRIÉ(S)	Le produit lui-même ne brûle pas. En cas d'incendie à proximité, n'importe quel moyen d'extinction peut être utilisé. mousse. sable. dioxyde de carbone (CO2). eau. poudres.
MOYEN(S) D'EXTINCTION À NE PAS UTILISER POUR DES RAISONS DE SÉCURITÉ	Aucun.
EQUIPEMENTS SPÉCIAUX POUR LA PROTECTION DES INTERVENANTS	Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

METHODE DE NETTOYAGE

PRÉCAUTION(S) POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque. Eviter que le produit ne pénètre dans les égouts.
MÉTHODE DE NETTOYAGE	Absorber tout produit répandu avec du sable ou de la terre. Laver ensuite abondamment à l'eau.
PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES	Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

MANIPULATION

PRÉCAUTIONS MANIPULATION	Eviter le contact avec la peau et les yeux. Douche, bain oculaire, et point d'eau à proximité.
CONSEIL(S) D'UTILISATION(S)	Ne pas mélanger avec d'autres produits.

STOCKAGE

PRÉCAUTION(S) STOCKAGE	Conserver toujours le produit dans l'emballage d'origine.
CONDITIONS DE STOCKAGE	Température de stockage recommandée: 5°C - 40°C.
- MATIÈRE(S) INCOMPATIBLE(S) À ÉLOIGNER	Non déterminé.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

LIMITE(S) D'EXPOSITION

LIMITE(S) D'EXPOSITION	VLE pour Acide Phosphorique >25 % : 2mg/m3.

PROTECTION INDIVIDUELLE

PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES	Pas nécessaire.
PROTECTION DES MAINS	des gants résistant chimiquement (selon la norme EN 374 ou équivalent). Temps de pénétration à déterminer avec le fabricant des gants.
PROTECTION DE LA PEAU ET DU CORPS	Porter un vêtement de protection approprié.
PROTECTION DES YEUX	Porter un appareil de protection des yeux/du visage.
MESURES D'HYGIÈNE	Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

INFORMATION GÉNÉRALE

ETAT PHYSIQUE/FORME	liquide.
ODEUR	légère.
COULEUR	incolore.

INFORMATION IMPORTANTE CONCERNANT LA SANTÉ, LA SÉCURITÉ ET L'ENVIRONNEMENT

PH	< 1 à l'état pur
INFLAMMABILITÉ (SOLIDE, GAZ)	Non applicable.
DENSITÉ	+/- 1,100g/cm3
HYDROSOLUBILITÉ	Totale à 20°C

10.STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ	Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.
CONDITION(S) À ÉVITER	Températures au-dessous de 0°C. des températures élevées.
MATIÈRE(S) À ÉVITER	Ne pas mélanger avec d'autres produits.
PRODUITS DÉCOMPOSITION DANGEREUX	En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone. oxydes d'azote (NOx).

11.INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

SYMPTOMES

- INHALATION	Non applicable.
- CONTACT AVEC LA PEAU	brûlure.
- CONTACT AVEC LES YEUX	Provoque des brûlures.
- INGESTION	Brûlures des voies digestives et respiratoires supérieures.

12.INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

COMPORTEMENT DANS L'ENVIRONNEMENT

PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ	Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.
POTENTIEL DE BIO-ACCUMULATION	Pas de bio-accumulation.

EFFET(S) ECOTOXICOLOGIQUE(S)

EFFET ÉCOTOXICOLOGIQUE	A forte concentration dans l'eau, des effets néfastes dus au pH sont observés sur la vie aquatique.

13.CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

DÉCHETS / PRODUITS NON UTILISÉS	Eviter que le produit non dilué n'arrive dans les égouts ou les eaux de surface. Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
EMBALLAGES CONTAMINÉS	Evacuer comme déchet dangereux.

14.INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

N° UN	1805

VOIES TERRESTRES (ROUTE/RAIL: ADR/RID)

	LQ 7 : Classe 8 GE III contenu maxi par colis 30 Kg, avec contenu maxi par emballage intérieur = 5 l.
GROUPE D'EMBALLAGE	III

NOM D'ENVOI	Acide phosphorique en solution
VOIES MARITIMES (IMDG)	
GROUPE D'EMBALLAGE	III
ETIQUETTE ADR	N°8

15.INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

SYMBOLE(S) DE DANGER	C
COMPOSANT DANGEREUX	Préparation avec pH extrême. Contient de l'acide phosphorique.
PHRASE(S) R	R34 - Provoque des brûlures
PHRASE(S) S	S26 - En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste
	S37/39 - Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage
REGLEMENT (CE) N°648/2004	
INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS	< 5 %
	Agents de surface cationiques
	Agents de surface non ioniques

16.AUTRES INFORMATIONS

Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs. De telles informations sont actuellement les meilleures à notre connaissance.

Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autres produits.

Cette fiche de données de sécurité répond aux directives 1907/2006/CE .Produit classifié selon 67/548/CE - 99/45/CE- 01/59/CE et adaptations ou selon AISE-guidelines

Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour satisfaire les lois et règlements locaux en vigueur.

HISTORIQUE

DATE DE LA RÉVISION PRÉCÉDENTE	19/06/2006
RÉVISION CHAPITRE(S) N°	2-3-15

Source d'information : Toutes les informations concernant cette fiche de données de sécurité sont basées sur les données de nos fournisseurs ou proviennent de ecb.jrc.it/classification-labelling

PHRASES R RUBRIQUE 2	R10 - Inflammable
	R22 - Nocif en cas d'ingestion
	R34 - Provoque des brûlures
	R50 - Très toxique pour les organismes aquatiques